

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

INSERIONS: Annonces: la ligne... 20 c. Réclames: " " " " 30 c. Faits divers: " " " " 50 c.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. Quarré, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

Table with columns for market rates (Bourse de Paris) and exchange rates (Dépêches Commerciales) for various locations like New-York, London, and Havre.

funeste présent et cela devant quelques-uns des témoins et des adversaires qu'il eut alors dans le débat où il défendit et soutint cette loi. Le Sénat a voté la loi telle qu'elle lui a été présentée avec cette simple addition « que le colporteur sera puni pour fausses déclarations. »

des gauches n'ont plus ce grand argument de l'opposition du Sénat pour expliquer les retards dans l'application de leur programme, il leur faudra trouver autre chose. Les histoires de petites filles brûlées devant un poêle par des religieuses peuvent passionner les naïfs mais ne suffiront pas à faire une complète diversion.

déclaté, avec fracas, les traités de 1815; c'est elle qui a voulu, réclamer, préparer, accompli l'unité italienne et qui a coopéré ensuite avec la Prusse et l'Italie unifiée à la constitution de l'unité allemande.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Séance du 28 février 1877 Présidence de M. DUFORT DE CIVRAC. La séance est ouverte à deux heures et quart.

Table with columns for commercial news (Dépêches Commerciales) and market reports for various goods and locations.

Il nous sera cependant permis de rappeler que l'histoire de la république elle-même nous donne le droit d'être défiants. Deux fois, en effet, la république a proclamé la liberté du colportage, en 1848 et en 1870.

Nous sommes loin des manifestes de la Convention et de la fameuse circulaire de Lamartine: « Cette guerre qui va finir par le pisserement à peu près total de la puissance ottomane, dit aujourd'hui la République française, affecte depuis longtemps les intérêts généraux des nations européennes: d'où vient que l'on n'a pas vu que ces intérêts généraux eussent trouvé nulle part des défenseurs? »

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC D'AUDIFFRET. Séance du 28 février La séance est ouverte à 2 heures 15. M. Paris dépose 3 rapports sur des projets de loi concernant le raccordement de chemin de fer entre la France et la Belgique.

Le Sénat PRÉSIDENCE DE M. LE DUC D'AUDIFFRET. Séance du 28 février La séance est ouverte à 2 heures 15. M. Paris dépose 3 rapports sur des projets de loi concernant le raccordement de chemin de fer entre la France et la Belgique.

Bulletin du jour M. Lézaud a subi hier le sort commun à tous les députés de la droite, que pour un motif ou un autre, on tient à gauche à invalider. Son élection a été en effet cassée.

Les deux circulaires de M. Recurt et de M. Calmon n'ont jamais été publiées. On les connaît pourtant, et nous affirmions qu'elles pourraient être signées de M. le duc de Broglie ou de M. Buffet.

Après avoir adopté la loi approuvant la rétrocession faite à la France, par la Suède, de l'île Saint-Barthélemy, le Sénat a repris la discussion de la loi sur l'état-major.

Le Sénat PRÉSIDENCE DE M. LE DUC D'AUDIFFRET. Séance du 28 février La séance est ouverte à 2 heures 15. M. Paris dépose 3 rapports sur des projets de loi concernant le raccordement de chemin de fer entre la France et la Belgique.

Le Sénat PRÉSIDENCE DE M. LE DUC D'AUDIFFRET. Séance du 28 février La séance est ouverte à 2 heures 15. M. Paris dépose 3 rapports sur des projets de loi concernant le raccordement de chemin de fer entre la France et la Belgique.

LA CIRCASSIENNE PAR LOUIS ENAULT XXXI (Suite.) Anché s'était déjà élanée vers lui, et le saisissant à l'épaulé par ses vêtements, qu'elle étreignait d'une main convulsive.

qu'elle était de ce monde, avait eu le temps de se façonner à l'obéissance passive qui, depuis des siècles, dans un pays, est le lot de la femme — et où ses pareilles restent éternellement ployées sous le joug d'un mari, qui tient surtout à prouver qu'il est un maître.

Il avait exigé un départ immédiat, et personne n'aurait eu le droit de s'y opposer. La chose était vraie sans doute; mais ces paroles rappelaient, par leur crudité même, une si poignante réalité que le cœur de la pauvre mère se serra comme sous une étreinte implacable.

aurant été trompées... Est-ce que les maris ne font pas ce qu'ils veulent de leurs femmes? Et ce que qu'ils ne les emmènent point là où il leur plaît? — On les retrouve toujours! Les maîtres... jamais! Oh! j'en pense que ma fille est maintenant une esclave! fit, avec un sanglot, la pauvre mère obstinée dans sa douleur.

marmoréenne de sa tête sculpturale, aux nettes et fines arêtes, la princesse avait assisté sans y prendre part à cette petite scène intime et douloureuse, qu'elle semblait dominer de toute sa hauteur, semblable à un juge que ne saurait atteindre les orageux débats auxquels il n'assiste que pour en dire le dernier mot, et prononcer la conclusion suprême.

premier édit d'une doctrine nouvelle acceptée par lui n'eût-il point été de l'obliger à condamner l'acte qu'il venait de commettre? La vérité avait chez lui trop d'ennemis pour qu'il n'essayât pas de la repousser bien loin.

(à suivre.)